

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MAI 2014

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Château Ducal - Phase finale de la fouille programmée du bâtiment médiéval - Eté 2014 - Autorisation de signer la convention de recherche archéologique entre la Ville de Caen, l'Université de Caen et le CNRS (CRAHAM).**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire de Caen ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Caen, l'Université de Caen Basse-Normandie et le CRAHAM (CNRS) définissant les modalités de réalisation de la phase finale des fouilles archéologiques programmées au château de Caen en 2014.

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre de Caen - Convention de mécénat entre la fondation Orange et la Ville de Caen pour le Théâtre de Caen**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat entre la Fondation Orange et la Ville de Caen pour le théâtre de Caen pour la création de "Rameau, Maître à danser".

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux-arts - Exposition EN TROIS TEMPS Tournières, Capet, Mitchell - Du 14 juin au 21 septembre 2014 - Convention de partenariat**

Le Conseil Municipal :

DECIDE la réalisation de l'exposition "En trois temps" au Musée des Beaux-Arts ;

DECIDE de coéditer deux catalogues pour l'exposition "En trois temps" ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents de partenariat et conventions conclus dans le cadre de l'exposition.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée des Beaux-Arts - Acquisition d'une oeuvre de NOËL COYPEL Le combat d'Hercule et d'Achéloüs (Huile sur toile 72,5 x 91,5 cm)**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'acquisition du tableau de NOËL COYPEL "Le combat d'Hercule et d'Achéloüs" au prix de 100 000 € ;

ACCEPTE le soutien financier de la Société des Amis du Musée des Beaux-arts de Caen d'un montant de 35 000 € ;

SOLLICITE des subventions au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Acquisition des Musées et du Fonds du Patrimoine pour l'acquisition du tableau de NOËL COYPEL "Le combat d'Hercule et d'Achéloüs".

Adopté à l'unanimité.

- **Centre équestre - Travaux de mise en accessibilité - Demande de subvention au CNDS**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les travaux de mise en accessibilité du Centre équestre pour un montant de 101 245 € HT ;

SOLLICITE du Centre National de Développement du Sport, ainsi que de tout autre organisme, une subvention aussi élevée que possible pour le financement de ces travaux ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à leur financement.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des Sports - Subventions affectées - Mai 2014**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

ENTENTE NAUTIQUE CAENNAISE :	1 500 €
FOOTBALL CLUB COTE DE NACRE :	2 000 €
ULTRA D DAY TRAIL :	1 000 €
HOCKEY CLUB DE CAEN :	2 500 €
CAEN PLONGEE :	500 €
COMITE D'ORGANISATION DES COURANTS DE LA LIBERTE - COCL :	55 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 35 000 €)	
ATSCAF - ASSOCIATION TOURISTIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES :	500 €
MALADRERIE OMNI SPORTS :	1 500 €
CLUB SUBAQUATIQUE DE CAEN :	500 €
ARCHERS DE CAEN :	500 €
CAEN BMX :	8 000 €
CAEN ALEKHINE :	1 500 €
U.F.O.L.E.P. :	2 000 €
LA BUTTE :	900 €

Adopté à l'unanimité.

- **Dénomination de voies**

Le Conseil Municipal :

OFFICIALISE la dénomination « rue des Palinods (Concours Caennais de poésies – XVIe-XVIIIe siècle) » pour la voie privée située entre la rue de Bayeux et la rue Général DUPARGE, desservant l'opération réalisée par LogiPays ;

OFFICIALISE la dénomination « Rue de Cheux » pour les parties de la « sente de Cheux » situées entre la rue du vallon de Bretteville et l'avenue Charlemagne d'une part, et entre l'avenue Charlemagne et l'avenue Madame de SEGUR d'autre part.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE des subventions aux personnes ayant réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation de deux lignes électriques souterraines et de cinq coffrets électriques sur le domaine communal - Parcelles NV n°1 et NT n°48, rue Joseph Philippon - Convention Ville/ERDF**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Electricité Réseaux Distribution France à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 10m et cinq coffrets électriques sur les parcelles cadastrées NV n°1 et NT n°48, rue Joseph Philippon à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ERDF à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

HABILITE M. le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Braderie du centre-ville des 4 et 5 juillet 2014 - Convention avec les Vitrines de Caen**

Le Conseil Municipal :

DECIDE

- de renoncer à percevoir la redevance d'occupation du domaine public les 4 et 5 juillet 2014 pendant la durée de la braderie (évaluée à 55 860 €) ;

- de prendre en charge les aides techniques et les frais de personnel correspondants (évalués à 4 300 €) ;

Soit un coût total de 60 160 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition temporaire du domaine public pour l'organisation de la braderie les 4 et 5 juillet 2014 entre la Ville de Caen et la Fédération des Artisans et Commerçants Caennais "Les Vitrines de Caen".

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subvention Affectée - Manifestations commémoratives du Débarquement de Normandie**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention suivante :

Université de Caen Basse-Normandie – Centre de Recherche d'Histoire Quantitative (CRHQ) pour l'organisation de manifestations commémoratives pour le 70ème anniversaire du Débarquement de Normandie : **500 €.**

Adopté à l'unanimité.

- **Direction du Développement Economique - Subvention Affectée - Marché du terroir de l'ESIX**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention suivante :

- **Association Comptoir de l'ESIX** Marché du terroir "Savourons la Normandie" pour l'organisation d'un marché du terroir : **500 €**

Adopté à l'unanimité.

- **70ème Anniversaire du Débarquement - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées aux associations suivantes :

Comité du Débarquement pour Le Tattoo de la Liberté **30 000 €**

Happy Europe – PEJ Normandie pour Le Parlement Européen des Jeunes **10 000 €**

Landing Production pour Le Kino D-Day **5 000 €**

La Compagnie Amavada pour le spectacle Overlord **2 550 €**

AUTORISE la mise en vente du DVD "Renaissance d'une ville" et du magnet "Caen à l'été 44".

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de partenariat Ville-associations socioéducatives dans le cadre du PEDT.**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Ville et les associations socioéducatives dans le cadre du PEDT pour l'année scolaire 2013-2014 ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention avec les associations correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Développement Durable - Présentation du programme d'animations de la Fête du Vélo - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme d'animations de la Fête du Vélo les 19, 20 et 21 juin 2014 ;

AUTORISE le versement d'une subvention affectée :

- de 1 600 € à l'association « Vélisol » au titre de la coordination de la manifestation et de la mise en œuvre du programme d'animations,
- de 800 € à l'association « Dans la Roue d'Alphonse » pour l'organisation de l'exposition photographique "Des gars Des eaux" et la projection du film documentaire « A contre-courant ».

Adopté à l'unanimité.

• **Service des Associations et de la Participation Locale - Subventions affectées - Habitants de quartier**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Comité de soutien à Magalie Méjean : 1 000,00 €

MJC Chemin-Vert : 1 095,83 €

Tous en scène...à la Haie-Vigné : 600,00 €

Adopté à l'unanimité.

• **Organisation de la 8ème Virade de l'Espoir - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE l'organisation de cette journée à la Colline aux Oiseaux, le dimanche 28 septembre 2014 ;

DECIDE d'accorder une subvention affectée à l'Association Vaincre la Mucoviscidose 650 €

Adopté à l'unanimité.

• **Personnel municipal - Modification n° 2 du tableau des emplois permanents 2014**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE les transformations des emplois au regard des recrutements, des réussites à concours, des évolutions d'organisation, des sélections professionnelles et des résultats des commissions administratives paritaires, soit 164 emplois budgétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

• **Personnel municipal - Compte épargne temps - Convention financière de reprise de compte épargne temps**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière de reprise du compte épargne temps ;

FIXE à 1875 euros la compensation financière liée à la reprise par la ville de Rennes des jours de compensation du compte épargne temps de l'agent concerné.

Adopté à l'unanimité.

• **Maison de l'habitat - Convention de mise à disposition d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville pour le fonctionnement de la Maison de l'habitat ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

• **Agesso - Régularisation de la subvention de fonctionnement 2013**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement à l'AGESSO de la subvention de fonctionnement d'un montant de 9 570, 48 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ce montant.

Adopté à l'unanimité.

- **Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen - Réseau : Contribution pour investissement - Tarifs pour 2014**

Le Conseil Municipal :

ADOpte les tarifs de la contribution aux investissements réalisés par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen – Réseau, afin qu'ils soient intégrés à la facturation du délégataire, comme suit :

- 0,04 €/m³, du 1^{er} janvier au 30 juin 2014,
- 0,05 €/m³, à compter du 1^{er} juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

- **Virements de crédits - Autorisation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE divers virements de crédits ;

AJUSTE en conséquence le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour rétablir l'équilibre budgétaire par section :

Budget principal :

- Dépenses (chapitre 023)	- 242.055,66 €
- Recettes (chapitre 021)	- 242.055,66 €

Adopté à l'unanimité.

- **Garantie d'emprunt auprès de Caen Habitat, opération de réhabilitation thermique de 231 logements situés rue du Devon. Sollicitation à hauteur de 50% pour un emprunt global de 3 038 213 euros.**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la garantie de la Ville de Caen à hauteur de 50 % à Caen Habitat pour le remboursement d'un emprunt de 3 038 213 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation thermique de 231 logements situés rue du Devon à Caen. La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt. M. le Maire ou son représentant est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Caen Habitat ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires et notamment la convention de garantie à intervenir entre Caen Habitat et la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Garantie d'emprunt auprès de Caen Habitat, opération de réhabilitation de 30 logements situés rue des Siciles. Sollicitation à hauteur de 50% pour un emprunt global de 441 306 euros**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la garantie de la Ville de Caen à hauteur de 50 % à Caen Habitat pour le remboursement d'un emprunt de 441 306 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation de 30 logements situés rue des Siciles à Caen. La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt. M. le Maire ou son représentant est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Caen Habitat ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires et notamment la convention de garantie à intervenir entre Caen Habitat et la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Garantie d'emprunt auprès de Caen Habitat, opération de réhabilitation des commerces bâtiments 17 Rue des Marchands et 18 avenue Colin. Sollicitation à hauteur de 50% d'un montant global d'emprunt de 509 248 euros**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la garantie de la Ville de Caen à hauteur de 50 % à Caen Habitat pour le remboursement d'un emprunt de 509 248 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer la réhabilitation des commerces bâtiments 17 rue des Marchands et 18 avenue Colin à Caen. La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt. M. le Maire ou son représentant est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Caen Habitat ainsi qu'aux avenants

éventuels et à signer tous actes nécessaires et notamment la convention de garantie à intervenir entre Caen Habitat et la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Garantie d'emprunt auprès de la Caennaise, opération d'acquisition en VEFA de l'usufruit de 29 logements Enceinte du Bon Sauveur. Sollicitation à hauteur de 100% pour un montant global d'emprunt de 1 620 000 euros**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la garantie de la Ville de Caen à hauteur de 100 % à La Société Caennaise de Développement Immobilier pour le remboursement d'un emprunt de 1 620 000 € à souscrire auprès du Crédit Foncier et destiné à financer l'acquisition en VEFA de l'usufruit de 29 logements enceinte du Bon Sauveur à Caen. La Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt. M. le Maire ou son représentant est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Foncier et La Société Caennaise de Développement Immobilier ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires et notamment la convention de garantie à intervenir entre La Société Caennaise de Développement Immobilier et la Ville de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Conseil municipal - Moyens de fonctionnement des groupes d'élus**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de participer au financement des groupes d'élus régulièrement constitués au sein du Conseil municipal dans les conditions suivantes :

I - Affectation d'un local

L'affectation d'un local s'effectue par la prise en location d'un local en ville. La dépense comporte également les charges relatives au chauffage, à l'éclairage, aux consommations d'eau, au ménage et à l'entretien des locaux.

II - Achat de matériel de bureau

Une dotation de premier équipement en matériel est allouée en début de mandat à chaque groupe, dans les conditions suivantes :

- groupe de 2 à 3 élus inclus :	3.000 €
- groupe de 4 à 20 élus inclus :	6.000 €
- plus de 20 élus :	12.000 €

La dépense relative à cet équipement sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget. Le matériel ainsi acquis, reste la propriété de la Ville de Caen et inscrit à l'inventaire lors de la mise à disposition. Une vérification sera effectuée en fin de mandat.

Les groupes sont responsables du bon entretien du matériel mis à leur disposition.

III - Frais de documentation, courrier, télécommunications et autres menues dépenses de bureau.

Les dépenses à prendre en compte dans ce cadre sont les suivantes :

- documentation ;
- abonnements et consommations téléphoniques ;
- affranchissements ;
- fournitures et consommables de bureau ;
- contrats ou autres dépenses d'entretien des matériels mis à disposition.

Les bons de commandes et factures relatifs à ces dépenses sont gérés par le Service des Assemblées qui tient régulièrement informé l'élu responsable de chaque groupe d'élus de l'état des crédits du groupe.

En ce qui concerne les dépenses d'affranchissement, le recours au service courrier de l'Hôtel de Ville sera privilégié en particulier pour les envois en nombre, ces dépenses seront refacturées et imputées sur les crédits des groupes d'élus correspondants.

IV - Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel affecté aux groupes d'élus ne peuvent légalement excéder 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil municipal.

Dans la limite de ce plafond, exprimé par élu, les groupes peuvent :

- proposer de rémunérer un ou plusieurs agents à temps complet ou non complet pour la durée du mandat ;
- proposer de recourir à des vacations de personnel spécialisé pour une courte durée.

Les éventuelles indemnités de perte d'emploi seront incluses dans cette enveloppe.

Le conseil municipal ouvre au budget de la commune, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses. Le Maire est l'ordonnateur de ces dépenses.

L'élu responsable de chaque groupe d'élus décide des conditions et des modalités d'exécution du service confié que ces collaborateurs accomplissent auprès de ces groupes au sein de l'organe délibérant.

V - Calcul de la dotation par groupe

Une dotation globale regroupant l'ensemble des dépenses énumérées aux paragraphes I, III et IV est allouée par élu et par an.

Le montant de cette dotation globale est de 2 880 € par an et par élu.

Chaque groupe dispose de cette somme multipliée par le nombre d'élus composant le groupe.

Dans l'hypothèse où un groupe déciderait de ne pas utiliser pleinement les crédits consacrés aux dépenses de personnel, il disposera de la même enveloppe globale et pourra reporter, sur les autres natures de dépenses, les crédits qui n'auront pas été utilisés pour les dépenses de personnel.

PRECISE que pour l'exercice 2014, le montant des crédits de fonctionnement ainsi fixé, est ramené à 75 % du montant annuel soit 2 160 € par élu.

Adopté à l'unanimité.

- **Commission consultative des services publics locaux - Désignation des représentants des associations**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner les 3 associations suivantes pour siéger à la Commission consultative des services publics locaux :

- UDAF ;
- UFC Que Choisir ;
- Caen Les Femmes.

COMPLETE en conséquence sa délibération du 28 avril 2014 susvisée.

Adopté à l'unanimité.

- **Association de préfiguration de la régie de quartier du Chemin Vert - Désignation des représentants de la Ville**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner 3 représentants pour siéger au Conseil d'administration de l'association de préfiguration de la régie de quartier du Chemin Vert ;

DECIDE, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Sont candidats : Mme Sophie SIMONNET, M. Dominique DUVAL et M. Christophe ALLEAUME.

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de ces désignations. En conséquence, Mme Sophie SIMONNET, M. Dominique DUVAL et M. Christophe ALLEAUME sont désignés pour représenter la Ville à ladite association.

Adopté à l'unanimité.

- **Groupement d'intérêt public CYCERON - Désignation d'un représentant de la Ville**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner un représentant appelé à siéger au sein des instances du GIP CYCERON avec voix consultative ;

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation ;

Est candidat : M. Dominique GOUTTE.

Constatant que le nombre de candidat correspond au nombre de poste à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, M. Dominique GOUTTE est désigné pour représenter la Ville au sein du GIP CYCERON.

Adopté à l'unanimité.

- **Société Publique Locale d'Aménagement Caen Presqu'île - Autorisation d'exercer la Présidence - Modification**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier sa délibération du 14 avril 2014 susvisée ;

AUTORISE Mme Sonia de LA PROVÔTÉ à présenter la candidature de la ville au siège de Président de la SPLA Caen Presqu'île et l'autorise à exercer cette présidence et toutes les fonctions s'y rapportant ;

DESIGNE Mme Sonia de LA PROVÔTÉ en qualité de représentante de la Ville de Caen auprès des assemblées générales de la Société et la dote de tous pouvoirs à cet effet ;

PRECISE que les autres dispositions de la délibération du 14 avril susvisée sont inchangées.

Adopté à l'unanimité.

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COU TOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, Mme FERET, M. BLANCHETIER, M. VÈVE s'étant abstenu(s)

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Service des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 27 MAI 2014